

## Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2022

Absents : Messieurs ARAUJO et LEVEL

Absents excusés : Mesdames RULLIER, SEGUIN, Messieurs CACHELOU, CATALAA et GRAGNON

Monsieur BARRAQUE est désigné secrétaire de séance.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Voté à l'unanimité**

### 2. DM n°1 Commune : Régularisation dotations 2022

Monsieur le Maire indique que le détail des montants des dotations de la commune nécessite un ajustement suite au vote du budget du 1<sup>er</sup> avril. Il présente les montants définitifs et propose la décision modificative suivante :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
022 : Dépenses imprévues	412 €	7411 : Dotation forfaitaire	- 2 €
		74121 : Dotation de solidarité rurale	559 €
		74127 : Dotation nationale de péréquation	- 149 €
		742 : Dotations aux élus locaux	4 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>412 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>412 €</b>

**Voté à l'unanimité**

### 3. Demande de subventions

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues après le vote du budget le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nous avons reçu 3 demandes de subvention communale avec un dossier complet (CERFA et contrat d'engagement républicain) :

- Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux Atmosphériques des Pyrénées-Atlantiques (ADELFA 64), montant demandé 100€, dernière subvention 100€ en 2021
- Vaincre la mucoviscidose, montant demandé selon nos possibilités, montant dernière subvention 100€ en 2021.
- Association françaises des Sclérosés en plaques, montant demandé 100€, dernière subvention 50€ en 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ATTRIBUE** pour l'exercice 2022 une subvention d'un montant de :

- 100€ pour l'Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux Atmosphériques des Pyrénées-Atlantiques (ADELFA 64),
- 100€ pour l'Association Vaincre la mucoviscidose
- 50€ pour l'Association françaises des Sclérosés en plaques,

#### **4. Convention avec le département : mise en place des radars pédagogiques**

Monsieur le Maire présente la convention relative à la mise en place et l'entretien de deux radars pédagogiques sur la commune suite aux échanges avec le département. Ces deux radars mis en place par le Département, seront exploités et entretenus par la commune. Toutes les modalités sont présentées dans la convention annexée à la délibération. Il conviendra de pouvoir récupérer les statistiques liés aux radars.

**Voté à l'unanimité**

#### **5. Convention de passage avec l'opérateur FREE pour mise en place chambre L3T**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'opérateur FREE sollicite la commune pour obtenir une convention de passage sur le domaine privé afin d'installer une chambre L3T (Chambre télécom avec tranchée) sur la parcelle cadastrée B 135, dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur la commune. Toutes les modalités sont présentées dans la convention annexée à la délibération.

**Voté à l'unanimité**

#### **6. Demande acquisition portion voirie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le 6 mai 2022, Monsieur Pierrick HOSPITAL qui est un des trois copropriétaires de la maison située au 7 chemin du Pic, a fait une demande à la mairie pour savoir s'il était possible d'acquérir une portion de voirie communale adjacente à la maison.

La portion est composée de deux parties de voirie communale de part et d'autre de la maison en bordure de voie. Le chemin du pic ne dessert que cette maison qui est à environ 80m en bas du chemin, c'est une voie sans issue, une servitude de passage est présente en bas du chemin.

Madame POUYOUNE-HORGUE demande des précisions sur la présence d'une servitude.

Monsieur le Maire rappelle que la voirie communale est imprescriptible. Il ajoute tout d'abord, que cet espace communal peut permettre le retournement des véhicules engagés et ensuite il précise que la commune souhaite conserver son domaine et limite la cession de portion de son territoire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

**DÉCIDE** de ne pas céder de portions communales du chemin du Pic,

**PROPOSE** la mise en place d'un panneau voie sans issue à l'entrée du Chemin du Pic

## **7. Mise à disposition du personnel communal à l'Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service assainissement utilise l'agent d'entretien de la Commune pour l'entretien de la Station d'Épuration et le service administratif.

Il précise qu'ils ont été estimés à 4099 euros lors du vote du budget le 1<sup>er</sup> avril 2022.

**Voté à l'unanimité**

## **8. RPQS 2021**

Le Maire rappelle qu'en application des articles L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante pour avis dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Voté à l'unanimité**

## **9. Actualisation du règlement du Service Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement du service Assainissement datant de 1982, lors de l'élaboration des schémas directeurs, le bureau d'étude G2C, a réactualisé et complété celui-ci.

Le règlement du service désigne le document établi pour notre collectivité ; il définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et les relations entre l'exploitant et l'abonné du service.

**Voté à l'unanimité**

## **10. Modification SDEPA**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que par délibération du 9 avril 2022, le Comité Syndical du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, a approuvé la modification des statuts de l'établissement.

Cette modification porte sur :

- La confirmation de la nature de syndicat fermé du SDEPA, comportant 536 communes et le syndicat d'électrification du Bas Ossau regroupant 10 communes,
- Le changement de nom du Syndicat en Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques
- L'extension des compétences optionnelles à la production de froid et à l'exploitation du parc d'éclairage public communal,
- L'intégration dans les activités accessoires et les énergies renouvelables, la desserte en gaz vert des communes, la production de biogaz, l'hydrogène vert, le solaire thermique et géothermie,

- La réalisation de SDIRVE en matière de mobilité électrique,

Cette modification ne deviendra effective, qu'à partir du moment où la majorité qualifiée des communes adhérentes au S.D.E.P.A. se sera prononcée favorablement dans un délai de trois mois, l'absence de réponse valant acceptation.

## **Voté à l'unanimité**

### **11. Informations et questions diverses**

- **Élections législatives : tableau des permanences**

- **Travaux et projet en cours :**

Monsieur BARRAQUE fait le point sur les travaux en cours ou à venir suivi par la commission de travaux :

- L'église
- L'école
- La démolition de Pignard
- La couverture de la Mairie
- Le mur route de Bosdarros
- Le chemin de la Serre
- Le skate-park, une visite à Anoye est programmée
- La borne de réparation vélo proposer par la CCVO

- **Conflit en Ukraine :**

Madame POUYOUNE-HORGUE demande des nouvelles des réfugiés.

Monsieur le Maire explique que l'intégration de l'enfant à l'école s'est bien passée, les adultes ont trouvé un emploi, cela passe bien.

**Fin de séance : 22h00**